



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## financement

Question écrite n° 1805

### Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la suppression du soutien financier jusqu'ici accordé à l'atelier de pratique artistique « théâtre » du collège Eugène Thomas au Quesnoy (Nord), confié depuis de nombreuses années au théâtre du Bimberlot. La décision annoncée pour raison budgétaire par le directeur régional des affaires culturelles du Nord - Pas-de-Calais remet en cause le soutien concret de l'État en faveur du développement culturel du territoire. Le théâtre du Bimberlot est une compagnie locale bien implantée, qui fait un travail de formation et de sensibilisation auprès des jeunes en partenariat avec la commune et avec la cité scolaire. Cette suppression de budget, loin d'être une économie, met en péril les efforts et le travail de mobilisation et de sensibilisation accomplis depuis plusieurs années par les jeunes et leur encadrant. Il lui demande de bien vouloir revenir sur cette décision injuste qui pénalise, encore une fois, un territoire déjà durement touché par le désengagement de l'État, et de rétablir au sein du collège Eugène Thomas du Quesnoy cet atelier de pratique artistique.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur la suppression du soutien financier jusqu'ici accordé à l'atelier de pratique artistique « théâtre » du collège Eugène Thomas au Quesnoy (Nord) confié au théâtre du Bimberlot et souhaite son rétablissement. Conformément aux règles en vigueur, la décision de non-reconduction du soutien à cet atelier a été prise par une commission mixte réunissant des représentants de l'éducation nationale (rectorat de Lille), du ministère de la culture et de la communication (direction régionale des affaires culturelles (Nord - Pas-de-Calais) et des collectivités territoriales concernées. Les critères retenus par la commission sont, outre l'indispensable qualité pédagogique et artistique du projet, la recherche d'une juste répartition territoriale et le renouvellement constant de la liste des ateliers ouverts afin de donner la chance à de nouveaux établissements scolaires de pouvoir bénéficier d'une présence artistique tout au long d'une année. Par ailleurs, le cahier des charges qui régit le financement des ateliers est extrêmement précis et prévoit que le soutien financier accordé est conditionné à l'expertise d'un projet renouvelé en permanence et n'a pas vocation à être reconduit systématiquement chaque année. Cette commission a examiné plus de 160 projets d'ateliers artistiques, tous domaines confondus, dont plus de 85 demandes en théâtre et cirque. Pour ce seul secteur, ce sont 63 ateliers qui ont reçu un avis favorable à la suite de l'expertise de l'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional de l'éducation nationale chargé du théâtre, des professeurs missionnés et des services de la DRAC. Au total, pour l'académie, ce sont, comme l'année passée, 113 ateliers qui seront ouverts à la rentrée scolaire prochaine dans le second degré, dont plus de la moitié en théâtre et en cirque. La suppression du soutien financier jusqu'ici accordé à l'atelier de pratique artistique « théâtre » du collège Eugène Thomas au Quesnoy n'est donc pas la conséquence d'une mesure budgétaire. L'atelier « théâtre » du collège Eugène Thomas a été soutenu sans discontinuer par la DRAC depuis au moins six ans et le professeur qui l'encadre depuis plusieurs années a acquis une autonomie certaine. L'équipe pédagogique du collège Eugène Thomas peut donc ouvrir un atelier artistique sur la base d'un projet pédagogique renouvelé en le finançant sur son budget propre, ce que permet la dotation globalisée aux

établissements publics locaux d'enseignement, préservant ainsi la continuité du travail engagé depuis plusieurs années.

## Données clés

**Auteur** : [M. Christian Bataille](#)

**Circonscription** : Nord (22<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 1805

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 juillet 2007, page 5010

**Réponse publiée le** : 23 octobre 2007, page 6525